

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HGA OBLIG 1-3 ISR

FR0010738138 / FCP20090190

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français

HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) « **HGA OBLIG 1-3 ISR** », est de classification « **Obligations et autres titres de créances libellés en euro** ». Son objectif vise à surperformer son indicateur de référence sur la durée de placement recommandée (entre 2 et 3 ans).

Indicateur de référence : EURO MTS 1-3 ans (coupons nets réinvestis)

Caractéristiques essentielles du FIA :

L'actif net du FIA est composé de titres de créance, instruments du marché monétaire et, obligations. Les emprunts obligataires détenus peuvent être à taux fixe ou variable.

La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur :

- l'analyse macro-économique
- l'analyse micro économique
- la construction de portefeuille

Le FCP adopte une **gestion socialement responsable** dans la sélection et le suivi des titres. L'application du filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Le périmètre d'application des critères ISR correspond aux titres détenus en direct et aux fonds gérés par Humanis Gestion d'Actifs utilisés comme supports (voir codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables (SR) sur le site : <https://epargne.humanis.com/investisseur-institutionnel/nos-fonds>).

L'approche d'Humanis Gestion d'Actifs est une approche « Best In Class » sans exclusion sectorielle a priori. Les critères ESG retenus sont différents pour les émetteurs privés et souverains.

Pour les émetteurs privés/publics et souverains, la définition de l'univers SR s'appuie sur la méthodologie d'Humanis Gestion d'Actifs, composée d'une sélection de critères Environnementaux (ex : Programme de réduction des déchets pour les entreprises et performances environnementales pour les Etats), Sociaux (ex : certification santé/sécurité pour les entreprises et inégalités de revenus pour les Etats) ou de Gouvernance (ex : indépendance du Conseil d'Administration pour les entreprises et niveau de corruption pour les Etats) et d'un suivi des controverses ESG (c'est-à-dire des incidents significatifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, auxquels les sociétés peuvent être confrontées comme des pollutions, scandales de corruption, rappels de produits, violations des droits de l'Homme...).

La société de gestion est responsable du choix de ces critères de sélection dans chaque secteur. Les données sont fournies par les agences de notation extra-financière Vigeo et Sustainalytics.

Pour la réalisation de ces objectifs, les titres sont sélectionnés sur les critères suivants : Le type du taux (fixes, variables, révisables) et la répartition entre dette publique et privée.

Le Fonds peut également détenir des OPC actions, obligations, monétaires ou des OPC mixant ces différentes classes d'actifs, dont certains sont investis sur les marchés des pays émergents.

La zone géographique des émetteurs de titres auquel le fonds est exposé : Zone euro jusqu'à 100% de l'actif net, Hors zone euro de 0% à 100% de l'actif net. Seul 10% maximum de l'actif net du fonds sera exposé aux devises autres que l'euro.

Le portefeuille est composé de titres de créances négociables et d'instruments du marché obligataire.

La politique de gestion prendra en compte des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance en plus des critères financiers.

Le fonds est investi en titres et /ou en émetteurs « Investment grade » (agence de notation ou notation interne). Il peut être investi, dans la limite de 10% de son actif net, en titres et /ou en émetteurs non Investment grade ou en titres et/ou en émetteurs non notés sous la condition de recourir à une notation interne.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Par ailleurs, afin de gérer au mieux les besoins de trésorerie du FIA (notamment en cas de mouvements du passif du FIA liés aux souscriptions et rachats), afin de contribuer à l'optimisation des revenus du FIA, et dans le cadre de la stratégie globale d'investissement du FIA, le gérant pourra

- investir dans des OPC détenant, hors liquidités, des obligations et titres de créance négociables de l'Union européenne, libellés en euro ;
- recourir aux produits dérivés ;
- effectuer, dans la limite de 10% de son actif net, des emprunts d'espèces ;
- recourir à des opérations de prêts/emprunts de titres dans la limite de une fois l'actif net sans rechercher de sur exposition.

L'exposition au risque actions restera accessoire.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

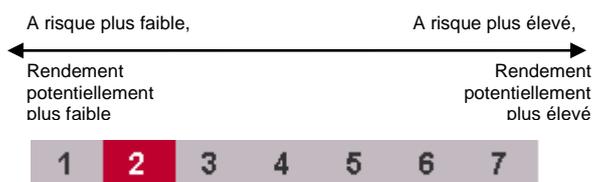
Durée de placement recommandée : entre 2 et 3 ans

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours **inconnu** et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à **15h00**. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative **de J**. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à **J+2 ouvrés**.

Profil de risque et rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA est classé dans la catégorie 2. Cette classification a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Le risque suivant non pris en compte dans l'indicateur peut avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA :

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

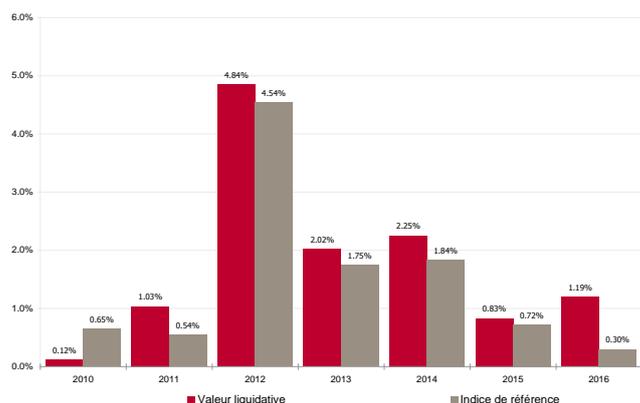
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS , le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,27% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,20% maximum l'an (TTC) de l'actif net. La commission de surperformance représentera 20% (TTC) de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence l'EURO MTS 1-3 ans + 0,25%.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2016, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.epargne.humanis.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances affichées ne reflètent plus l'orientation de gestion du fonds depuis le 31/08/2015.

Date de création du FIA : 29 avril 2009.

Devise : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services
- **Commissaire aux comptes** : KPMG Audit
- **Forme juridique** : Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG)
- **Prospectus/rapport annuel/document semestriel/Valeur liquidative** : disponibles sur demande auprès de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou hga.reporting@humanis.com

➤ **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.